

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 JUIN 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Lilou QUENNESSON
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Laurence ABEL RODET

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

24

**ACTION CULTURELLE : Soutien à l'association de Gestion du Festival d'Avignon -
Approbation de la convention d'objectifs multipartite entre l'Etat, la ville d'Avignon,
la Région PACA, le Département de Vaucluse, la Communauté d'Agglomération du
Grand Avignon et l'Association de gestion du festival d'Avignon**

Mme GAGNIARD

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération n°5 en date du 24 avril 2019, le Conseil Municipal de la ville d'Avignon a adopté le renouvellement du principe de convention pluriannuelle liant l'association de gestion du festival d'Avignon à tous ses partenaires institutionnels pour la période 2019/2021, listant les objectifs de l'association et les moyens apportés par chacun des partenaires financeurs.

Dans l'attente de la préparation de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs, des avenants ont été adoptés pour prolonger la validité de la convention en cours.

Chaque année, une convention financière a été adoptée par le Conseil Municipal pour fixer les termes du versement des subventions de fonctionnement et d'investissement.

Lors du Conseil Municipal du 26 avril 2025, ont été approuvés l'attribution de la subvention d'investissement 2025 à l'association de Gestion du Festival d'Avignon, les montants des soldes de subvention 2025 attribués aux structures conventionnées, ainsi que le modèle de convention financière bipartite annuelle à signer avec chacune.

Le montant de la subvention d'investissement 2025 a été fixé à 75 000,00 euros.

Un solde de subvention de fonctionnement d'un montant de 474 810,00 euros a été attribué à l'association, ce qui porte le montant total de la subvention à 949 620,00 euros au titre de l'année 2025.

La convention financière précise que ce solde sera versé au vu de la présentation par les associations de leurs bilan d'activités et bilan financier de l'année 2024.

Il est proposé aujourd'hui d'adopter une convention multipartite associant, outre la Ville, l'Etat, la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, le Département de Vaucluse et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, et indiquant les objectifs de l'association de Gestion du Festival d'Avignon pour les années 2025 et 2026.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Il convient de préciser que les prestations en nature apportées pour la Ville (mise à disposition de lieux, fluides, aide logistique...) y ont été évaluées à 989 750,00 euros pour 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la délibération n°16 du 26 avril 2025,
Vu la délibération n°18 du 26 avril 2025,
Vu la convention d'objectifs multipartite.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs multipartite 2025-2026 pour l'organisation du festival d'Avignon ;
- **AUTORISE** l'élu(e) délégué(e) à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

ADOpte

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Michel BISSIERE ne prennent pas part au vote.

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025
ACTE PUBLIE LE 03/07/2025

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :